

Présentation générale de la Section Internationale britannique de l'école française internationale de Zagreb



Un dispositif bilingue et biculturel

Piloté par le ministère de l'éducation nationale français, le dispositif des SI intègre, au sein du système éducatif français, un enseignement relevant non seulement de la langue mais aussi de la culture et des méthodes pédagogiques du pays partenaire.

Les SI scolarisent des élèves français et étrangers qui bénéficient ensemble d'une formation à la fois bilingue et biculturelle (niveau attendu en fin de lycée dans la langue de la section : C1 et au-delà).

Le dispositif des SI est destiné à l'accueil et à l'intégration d'élèves français et étrangers dans le système éducatif français tout en leur permettant de bénéficier d'une formation approfondie dans la langue de la section et de faciliter, le cas échéant, leur poursuite d'études dans cette langue. Il contribue à ce titre au rayonnement de la langue et de la culture française aussi bien qu'à l'attractivité de notre système éducatif. Dans le même temps, il offre à des enfants français disposant des compétences linguistiques nécessaires (binationaux, revenus d'expatriation ou plus généralement intéressés par l'étude d'une langue à haut niveau), la possibilité de développer ces compétences.

Le parcours de formation en section internationale

Les élèves de SI suivent une scolarité française à laquelle sont intégrés des enseignements spécifiques leur permettant de suivre une formation poussée dans la langue du pays partenaire. La formation en SI constitue un parcours exigeant. Elle peut commencer dès le CP pour aboutir à la classe de terminale.

Le dispositif PARLE (Parcours Adaptés et Renforcés en Langues Etrangères), mis en place à la rentrée 2019 au niveau de l'élémentaire à l'École Française Internationale de Zagreb (EFIZ), permet l'ouverture d'une SI britannique en 6^{ème} pour la rentrée 2020 : deux disciplines sont dispensées dans la langue de la section, en fonction de programmes mis en place conjointement par le ministère français et les autorités éducatives du pays partenaire.

- la « langue et littérature » : plus qu'un enseignement de langue étrangère, il s'agit d'un enseignement de lettres dans la langue de la section, au même titre que le français.
- l'histoire-géographie : le programme français est adapté de façon à laisser une large place à l'histoire et à la géographie du pays de la section.

Les horaires

Les enseignements spécifiques de SI occupent une proportion importante des horaires d'enseignement au collège. Deux périodes supplémentaires de langue et littérature dans la langue de la section sont ajoutées à l'emploi du temps ; par ailleurs, la moitié des heures d'histoire/géographie/EMC seront également dispensées en anglais.

Examens et diplômes

Les élèves ayant suivi un parcours de formation en section internationale passent des épreuves spécifiques au diplôme national du brevet (DNB) et au baccalauréat en vue d'obtenir l'option internationale du DNB et l'option internationale du baccalauréat (OIB).

Le DNB « option internationale » est constitué

- de l'ensemble des épreuves de droit commun ;
- de deux épreuves spécifiques orales en langue et littérature et en histoire-géographie, affectées chacune du coefficient 1. Les deux épreuves sont conduites dans la langue de la section.

Le baccalauréat avec OIB est constitué

- des épreuves obligatoires de droit commun correspondant à chaque série, à l'exception des épreuves écrite et orale de première langue vivante (LV1) et de l'épreuve d'histoire-géographie ;
- d'une épreuve spécifique de langue et littérature dans la langue de la section, se substituant aux épreuves obligatoires de LV1 ; cette épreuve comprend une partie écrite et une partie orale ;
- d'une épreuve spécifique d'histoire-géographie se substituant à l'épreuve d'histoire-géographie de droit commun ; cette épreuve comprend une partie écrite et une partie orale.